



Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement - Éducation - Recherche - Culture - Formation - Insertion



Déclaration préalable CSA académique (21 mars 2025)

**« L'éducation est tout simplement la consolidation de la paix sous un autre nom.
C'est la forme la plus efficace de dépenses de défense »
(Kofi Annan, Secrétaire général des Nations Unies)**

Dans un contexte mondial de poussée des obscurantismes, les nouveaux censeurs des réseaux sociaux ou ceux aux manettes du pouvoir multiplient les interdictions de livres, mobilisent contre des programmes scolaires par crainte que la jeunesse puisse penser par elle-même, questionner son histoire, son environnement, sa société. Adeptes et propagandistes du « *C'était mieux avant !* » ils visent à la reproduction d'un ordre social dépassé et totalement fantasmé. L'éducation leur fait peur pour ce qu'elle est, un puissant levier d'émancipation. Les discours guerriers et les tons de plus en plus martiaux développés par nos gouvernants semblent faire preuve d'un volontarisme nouveau en matière de défense auquel ils se sont toujours refusés quand étaient posés des enjeux sociaux et environnementaux. Les choix actuels de surenchère guerrière au sujet du réarmement font sauter le verrou idéologique des 3% de PIB de déficit public qui depuis des décennies corsète les politiques publiques, dont celle de l'éducation. Ces choix ont amené à la catastrophe sociale, économique mais aussi politique dans laquelle nous nous trouvons actuellement. Car derrière les discours martiaux et la surenchère verbale autour de « *l'économie de guerre* », chaque jour réactivés, se cachent de bas intérêts car « *la crainte, ça rapporte !* » La débauche d'argent public au profit d'un complexe privé industrialo-militaire français, européen, mais aussi américain, est un outil libéral de casse des services publics et parmi eux celui de l'éducation mais aussi un nouvel assaut contre les conquies sociaux qui participent à notre socle républicain : augmenter le temps de travail, restreindre l'accès à l'assurance-chômage, diminuer l'indemnisation des arrêts maladies, partir en retraite plus tard, cadencer au pas de charge les missions des agents des services publics, réduire les financements publics de ces mêmes services, sont autant d'ambitions affirmées au grand jour et fixant le nouvel horizon national d'un gouvernement aux

ordres d'un Président affirmant que les « dizaines de milliards d'euros » ainsi consacrées à la Défense, seront à trouver « *sans augmentation d'impôts* » avec des répercussions sociales et écologiques catastrophiques.

En cela, le budget 2025 de l'Etat a déjà traduit une partie de ces objectifs mais ne semble pas encore suffire à la présidence. La FSU s'oppose à ces choix qui sacrifieraient les services publics et les solidarités. En jouant la carte de l'opposition entre Défense, Education et Services publics, cette politique conduirait au pire. Les reportages quelque peu hagiographiques du 5^e anniversaire de la crise du Covid ont cependant rappelé ces derniers jours, que ce sont les services publics qui tiennent la société. Ils doivent être tous confortés, dont celui de l'Education publique. Dans ce contexte, il est indispensable de préserver l'avenir de la jeunesse, dont l'horizon ne peut être réduit à une forme de militarisation de l'avenir, sous forme de SNU ou d'EMC allégée de toute dimension réflexive et émancipatrice. Pour cela, toutes les sources de financement doivent être mobilisées pour que les services publics ne soient pas sacrifiés. L'Ecole et le service public d'éducation sont fondamentaux pour construire la paix et la liberté mais aussi notre patrimoine culturel. La chanson Les Corons dit « *Nos fenêtres donnaient sur des fenêtres semblables, Et la pluie mouillait mon cartable, Mais mon père en rentrant avait les yeux si bleus, Que je croyais voir le ciel bleu, J'apprenais mes leçons, la joue contre son bras, Je crois qu'il était fier de moi, Il était généreux comme ceux du pays, Et je lui dois ce que je suis.* » La guerre n'a jamais permis de telles paroles.

Ce CSA va porter sur les différentes mesures d'emplois dans divers corps.

Concernant les postes enseignants, pour les LGT, le solde des mesures proposées est largement négatif à -13 et de seulement en hausse de +8 pour les LP malgré les nombreuses propositions FSU (14) de créations de postes sur l'ensemble des départements de l'académie et l'ensemble des arguments précis pour s'opposer aux 6 suppressions proposées par les services académiques.

Le solde à 0 des moyens alloués au pré-bac, contre lequel la FSU avait voté lors du CSA académique du 27 janvier dernier trouve là toutes ses conséquences désastreuses en termes d'évolutions de postes. Parmi les disciplines les plus négativement impactées par ces propositions, les Lettres classiques (-4), les Sciences Physiques (-6) et l'Economie Gestion (-6) payent les plus lourds tributs. De plus, la FSU dénonce le manque de dialogue social relatif à l'implantation des nouveaux dispositifs ULIS et s'interroge vous interroge Mme la Rectrice sur l'affichage de soldes qui varient selon les documents de travail. Pour les postes d'EPS, dont l'enseignement est déjà dans une situation dégradée et tendue avec un manque de supports, de postes et de personnels alarmants, la seule proposition de création présentée par l'administration lors du GTA est extrêmement problématique. Car il y a urgence à créer des postes pour faire face à l'accroissement du nombre de stagiaires, aux néo contractuels lauréats du concours, pour trouver des retombées aux personnels placés en mesure de carte scolaire et répondre favorablement aux personnels en réintégration et assurer les missions de remplacement qui à ce jour sont dans une situation très alarmante. Enfin, la création de

supports est également indispensable pour améliorer la situation très morcelée de l'enseignement de l'EPS dans notre académie pour laquelle la FSU a répertorié 107 BMP (soit 915,5 heures correspondant à 52,5 ETP) qui dépassent amplement les capacités de remplacement des 33 TZR de la discipline.

Pour les emplois de CPE, face aux forts besoins en postes fixes, les attentes de créations sont nombreuses depuis plusieurs années. La proposition académique de transformer les 10 postes provisoires du Plan tranquillité en postes spécifiques, dont 9 en ZR et 1 en EMMAS est pour la FSU une perspective toujours plus dégradée alliant continuité de « New Management Public » et non volonté de faire face aux besoins réels de nombreux établissements.

Pour les postes administratifs, si l'académie de Montpellier s'est vue dotée de 5 emplois pour la rentrée 2025, la FSU ne peut se réjouir totalement. En effet, deux établissements ouvrent et « consomment » de ce fait 4 emplois. Sur ces deux ouvertures, nous aurions souhaité un groupe de travail pour étudier le rattachement de ces deux établissements dans la carte comptable de l'Hérault. La FSU reste toujours demandeuse d'un groupe de travail académique sur le télétravail dans les EPLE, demande récurrente depuis la signature de l'accord majoritaire du 12 juin 2023.

S'agissant des ATSS, la FSU dénonce qu'aucun groupe de travail n'ait chacun-e été réuni sur les emplois d'Agents de Labos, d'infirmier-e-s ou d'assistant-e-s social-e-s, personnels pourtant indispensables dans les établissements scolaires.

Plus spécifiquement, **pour les personnels infirmiers**, notre académie compte 280 infirmier-es qui réalisent 650 000 consultations par an, soit en moyenne 2300 consultations par chacun-e de ces personnels. La préparation de la rentrée scolaire 2025 avec l'ouverture de deux nouveaux établissements, sans création d'ETP pour les pourvoir en infirmier-es titulaires est une décision totalement inopportune pour la FSU dont la priorité est et restera l'application d'une politique de santé à l'école au plus près des besoins des élèves, au sein des établissements où ils évoluent quotidiennement. L'annonce des Assises de la santé scolaire par Mme Borne, qui se tiendront à Paris le 13 mai, pourrait être une opportunité d'améliorer la situation. Cependant, la manière dont la consultation de la communauté éducative a été lancée soulève de sérieux doutes quant-à la réelle prise en compte de nos expertises. L'envoi tardif du questionnaire, sans possibilité d'amélioration préalable, et sa mise en ligne anticipée avec des questions orientées et insidieuses, témoignent d'un dialogue social perçu comme une façade et les mesures envisagées par l'administration apparaissent contre-productives et risquent d'éloigner davantage les infirmier-es de l'éducation nationale des élèves. La situation de la santé mentale des élèves est alarmante. L'école a un rôle essentiel à jouer, mais cela nécessite des moyens humains et une reconnaissance de nos compétences spécifiques. Proposer des "secouristes en santé mentale" en lieu et place de professionnels qualifiés nous apparaît comme une solution dangereuse. La FSU demande l'abandon de cette réforme inadaptée et soutient les propositions des sénateurs visant à la création de postes infirmiers supplémentaires et celles des

députés qui souhaitent à l'unanimité dans le cadre de la nouvelle loi infirmière, une reconnaissance de leurs missions spécifiques à l'EN. Les personnels infirmiers seraient-ils des agents du service public de seconde zone ? En effet, nous apprenons que sans réunion du GT académique et sans point à l'ordre du jour de ce CSA, des supports seront transformés pour la rentrée 2025 passant de postes en internat en postes en externat. Nous demandons que soit présentées pour vote à ce CSA l'ensemble de ces modifications de supports de personnels infirmiers.

Enfin, **les CIO** de l'académie et leurs personnels s'inquiètent des montants à la baisse pour 2025 des moyens de fonctionnement. Lors de l'audience au rectorat le 17 mars, il leur a été répondu que le CSA d'aujourd'hui serait informé des détails de ces pertes de moyens.

Dans ce contexte déplorable, **la FSU appelle l'ensemble des personnels de l'Education nationale à se mobiliser le jeudi 3 avril 2025 pour la journée d'action nationale Fonction publique pour revendiquer :**

- Des services publics assurant les droits et répondant au besoin des populations sur l'ensemble des territoires,
- L'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures salariales générales,
- Une refonte des grilles indiciaires,
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- le rétablissement du versement de la GIPA,
- Une protection sociale renforcée pour l'ensemble des agents,

Et pour s'opposer à la baisse de 10 % des rémunérations pendant les congès de maladie.

Les élu-es FSU au CSA académique de Montpellier